

« MIEUX ACCOMPAGNER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT »



Les réservistes sont exposés aux mêmes risques que les gendarmes d'active, dans un contexte où les violences envers les forces de l'ordre s'accroissent. En effet, le nombre de blessés en service reste constant depuis 2016. Une blessure d'un réserviste peut engendrer des conséquences dramatiques pour des citoyens qui s'engagent pour la collectivité et mettre en péril leur activité professionnelle.

L'implication opérationnelle forte de ces volontaires qui servent la Nation impose un accompagnement et une protection adaptés. Nous devons à nos réservistes, et à leurs familles en cas d'événements tragiques, le soutien qu'ils méritent.

ÉDITO P2

DOSSIER: mieux accompagner ceux qui nous protègent P3

Le matériel de protection du réserviste P4

Les actions de la Maison de la Gendarmerie P5

Le saviez-vous? Arrêt maladie & réserve P6

La mission d'information sur les réserves à Beynes (78) P8

Portraits P9

Agenda P10



Basé au sein de la caserne TOURNON à PARIS, le commandement des réserves est chargé de l'ensemble des questions relatives aux réserves de la gendarmerie nationale.

RUBRIQUES



LA PROTECTION SOCIALE AU SENS LARGE

Gendarmes à part entière lorsqu'ils sont convoqués, les réservistes bénéficient d'une protection à la mesure de l'engagement qu'ils consentent à la collectivité. L'ensemble de ces aspects est pris en compte par le CRG.



LE NOUVEAU CONSEILLER PSR NATIONAL

A compter du 1^{er} mars, le CEN(R) Thierry LAMIABLE est nommé conseiller national Protection Sociale du Réserviste (PSR) afin d'informer, d'assister nos réservistes et orienter les dossiers contentieux les plus complexes, en lien avec un officier du CRG.



AU COEUR D'UNE PMG

Les congés de Pâques ont permis à de nombreux citoyens de rejoindre la réserve opérationnelle, en suivant une formation initiale de quinze jours. Découvrez le témoignage d'une stagiaire au camp de Beynes.

EDITO

« Ducunt volentem fata, lolentem trahunt »¹

A l'heure où j'écris ces lignes, le général d'armée Christian RODRIGUEZ, directeur général de la gendarmerie nationale, vient de m'informer qu'il me proposait, à compter du 1^{er} juin 2021, pour occuper les fonctions de général adjoint au major général de la gendarmerie (GAMG). Si cette désignation est assurément un honneur pour moi, c'est aussi une reconnaissance de ce que nous avons accompli ensemble et une marque de confiance de notre DGGN. Je mesure à quel point ce commandement exaltant va me manquer. La confiance en vous, en mes équipes et l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour les réserves a été particulièrement féconde, permettant de libérer les énergies et d'encourager l'action.

Il serait vertigineux de vouloir résumer la cinquantaine de projets que j'ai menés à leurs termes et je n'en ai d'ailleurs pas la prétention. J'ai eu à cœur cependant de concrétiser la mission que m'avait confiée initialement le général d'armée Richard LIZUREY de « transformer le CRG en véritable commandement », mais aussi à la demande de notre actuel directeur général, le général d'armée Christian RODRIGUEZ, d'inscrire les réserves dans le projet de transformation de la gendarmerie qu'il porte, en les professionnalisant.

Avec toute l'équipe du CRG, nous avons accompli durant trois belles années tant de projets, que vous avez pu lire dans ces lignes chaque mois et surtout, je l'espère, dont vous avez pu bénéficier dans vos missions quotidiennes ou lors de vos engagements dans des missions d'ampleur nationale (ZENO, DAT COVID, LIMES, POSEIDON). Vous avez toujours forcé l'admiration de vos autorités d'emploi mais

surtout celle de la population. A chaque fois, vous avez été plusieurs milliers de réservistes à « répondre présents ». Votre fierté d'être gendarme n'aura jamais étreint votre esprit d'engagement et votre disponibilité mais au contraire elle les aura animés.

Généralement, les officiers et sous-officiers de gendarmerie emploient les réservistes mais les connaissent mal. J'ai la faiblesse de penser que ce n'est plus le cas aujourd'hui, car j'ai souhaité vous donner une visibilité à la hauteur de votre engagement citoyen.

Il y a maintenant quelques années, j'ai eu beaucoup de satisfactions à construire le bureau de la lutte antiterroriste (BLAT) et le commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP). Depuis 2018, j'ai eu un immense plaisir à façonner le CRG qui est désormais pleinement opérationnel, j'ai eu beaucoup de bonheur à vous diriger et j'ai eu beaucoup de satisfaction à améliorer le recrutement, la formation, l'équipement, la protection, l'emploi, et la reconnaissance des réservistes. Le pilotage national effectué par le CRG, toujours en lien avec les directions et services de la DGGN, a toujours été relayé tant par les responsables de la chaîne réserve que par les chefs opérationnels sur le terrain. Je les en remercie tous vivement.

Aujourd'hui, au moment de quitter ce commandement, plusieurs sentiments m'animent: fierté et humilité d'être appelé près de notre DGGN, sentiment du devoir accompli, tristesse de vous quitter mais conviction de laisser à mon



successeur « une machine de guerre » en état de marche et en vitesse de croisière. A cet égard, je souhaite le meilleur à mon camarade, le général de division Didier FORTIN, et ne doute pas qu'il saura faire fructifier

cet héritage, fruit de l'histoire des réserves de la gendarmerie. Je lui souhaite d'avoir autant de satisfactions que moi à la tête des réserves.

Vous allez me manquer. Plus que jamais, je continuerai à suivre les réserves avec toute la bienveillance qu'elles méritent, à promouvoir et à transmettre ce que j'y ai appris. La réserve opérationnelle et citoyenne de la gendarmerie écrira encore de belles pages de l'Histoire de cette institution multiséculaire car « Ensemble, rien n'est impossible » et les projets réussis sont menés en équipe.

Je vous suis, à tout jamais, reconnaissant. Prenez soin de vous.

Ctu revoir et merci.

Général de division Olivier KIM

Commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie

Secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité

¹ « Le destin porte ceux qui lui sont fidèles et traîne ceux qui le refusent », Sénèque, Lettres à Lucilius, 107, 9-12,

DOSSIER :

« MIEUX ACCOMPAGNER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT »

La protection des réservistes et leur accompagnement en cas de blessures demeurent une priorité pour le CRG et vise à pleinement reconnaître le service rendu par ces citoyens engagés au service de la Nation.

Au delà de la construction d'une chaîne de protection sociale et du renforcement de la protection physique, la formation initiale et continue sont de véritables leviers d'accompagnement dans l'exercice de leurs missions.

LA PROTECTION AU SENS LARGE DU RÉSERVISTE

Le réserviste opérationnel, dispose lorsqu'il est convoqué, de toutes les prérogatives d'un gendarme, c'est à dire le statut militaire mais également le pouvoir judiciaire. A cet égard, le réserviste est donc protégé par la Loi, mais pas uniquement. L'équipement de protection, la protection sociale en cas de blessure mais également la formation initiale et l'entretien des savoir-faire, sont autant de protections accordées à ces citoyens engagés pour la défense de la population.

Le commandement des réserves de la gendarmerie (CRG) a, depuis sa création en 2016, graduellement pris en compte l'ensemble des aspects liés à la protection des réservistes, en particulier avec un bureau dédié à cette problématique créé le 1^{er} août 2019, le bureau protection prospective et contrôle interne (B2PCI). Cette structure armée par des militaires d'active et des civils, renforcée régulièrement par des réservistes, conçoit en effet la protection sous un prisme global.

Tout d'abord, il convient de s'assurer de la protection physique des réservistes. En liaison avec le service d'achat de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI), le CRG a entamé dès 2019 une campagne d'individualisation du gilet de protection balistique (GPB), ce qui s'est notamment révélé crucial en période d'épidémie. Pour des raisons évidentes,

il fallait remplacer les lots collectifs de GPB dans les unités territoriales, situation qui prévalait auparavant.

Ensuite, la protection offerte au réserviste doit également être sociale. Un réserviste qui est blessé en service peut voir sa vie personnelle basculer et subir de graves pertes de revenus (un boulanger blessé à la main qui ne peut plus faire son pain par exemple...). Si la Loi le protège intégralement, ce contentieux spécifique prend parfois des délais que le B2PCI s'attache à réduire, au travers de son réseau de conseillers protection sociale du réserviste (PSR). De plus les réservistes sont éligibles à la protection fonctionnelle en cas d'agression liée à leur qualité de réserviste, en ou hors-service. La gendarmerie appuiera les démarches de réparation judiciaire en ce sens.

Enfin, la meilleure protection d'un réserviste, c'est la formation reçue et l'entretien de ses compétences. Le B2PCI s'attache au titre du contrôle interne, en liaison avec le bureau concept doctrine de la réserve (BCDR) du CRG à mettre en place les conditions d'un suivi efficace de la formation.

Les 30000 réservistes qui œuvrent au quotidien pour protéger la Nation, méritent en retour une juste protection, à la mesure des efforts qu'ils fournissent.

LES MESURES EXCEPTIONNELLES EN CHANCELLERIE

Au même titre que leurs camarades d'active, les réservistes sont éligibles aux décorations, distinctions et récompenses. La forte augmentation de l'activité des réserves au cours de ces dernières années répond à la disponibilité et réactivité sans faille des personnels qui la compose.

Les réservistes opérationnels et citoyens peuvent ainsi se voir attribuer des ordres nationaux. La procédure est différente de celle mise en place pour les personnels d'active, en l'absence de commission nationale. La sélection se fait par transmission, au ministère des armées, des dossiers de candidature proposés par les différentes autorités de la gendarmerie. Pour l'année 2020, la réserve comptait 55 candidats pour les trois grands ordres (Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite et Médaille Militaire). Preuve de cette montée en puissance, en 2021, 74 candidatures ont été proposées à la Ministre des armées.

Pour les autres décorations, des campagnes annuelles sont désormais automatisées par le bureau chancellerie de la DGGN. Par ailleurs, la médaille des réservistes volontaires de la défense et de sécurité intérieure (MRVDSI), qui a remplacé la médaille des services militaires volontaires (MSMV), permet une ouverture

notable avec un nouveau critère d'attribution prenant en compte le nombre de jours réserve réalisés. Ces campagnes automatisées impose toutefois une vigilance de tous, réservistes, comme gestionnaires, sur l'exactitude des données contenues dans la fiche individuelle de renseignement (FIR) extraite du système d'information Agorh@.

Les nombreuses missions opérationnelles répondant à l'actualité, ont démontré que la chaîne réserve est particulièrement réactive et efficiente. Pour la juste reconnaissance de l'engagement des réserves, un net accroissement se constate à travers la remise de lettres de félicitations et témoignages de satisfaction. A titre d'exemple, au cours de la période 2019 et 2020, 7300 récompenses ont été attribuées à des réservistes opérationnels ou citoyens.

Pour continuer à valoriser l'action des réserves, de nouvelles voies sont envisagées. Comme ce qui est établi pour les personnels d'active, une procédure permettant l'accès à l'avancement à titre exceptionnel pour les réservistes ayant accompli, en service, une action d'éclat ou un acte de bravoure ne portant pas atteinte à son intégrité physique ou après avoir été grièvement ou mortellement blessé.

DOSSIER :

« MIEUX ACCOMPAGNER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT »

La protection des réservistes et leur accompagnement en cas de blessures demeurent une priorité pour le CRG et vise à pleinement reconnaître le service rendu par ces citoyens engagés au service de la Nation.

Au delà de la construction d'une chaîne de protection sociale et du renforcement de la protection physique, la formation initiale et continue sont de véritables leviers d'accompagnement dans l'exercice de leurs missions.

LA PROTECTION DU COLLABORATEUR OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC

La notion juridique du «collaborateur occasionnel (ou bénévole) du service public» peut paraître complexe et obscure mais a un réel impact pour les réservistes de la Gendarmerie nationale. C'est pourquoi le ROC du mois de mai va tenter de vous l'expliquer.

Un particulier est qualifié de collaborateur occasionnel du service public lorsqu'il accomplit bénévolement et de manière occasionnelle une mission de service public, dans un but d'intérêt général, à la demande ou accepté par une autorité publique ou encore spontanément. Cette notion a émergé en droit par la jurisprudence administrative et permet d'accorder une réparation pécuniaire intégrale aux personnes qui, à l'occasion de leur participation désintéressée à l'exécution d'un service public, ont subi un dommage.

Puisque par essence ce particulier participe bénévolement au service public, le régime du collaborateur occasionnel du service public n'est pas applicable au réserviste opérationnel de premier niveau convoqué dans le cadre de l'exercice de son ESR. Cependant, ce dernier bénéficie d'une protection équivalente par le Code de la défense, puisqu'en cas de dommages physiques ou psychiques subis pendant sa période d'activité dans la réserve, son préjudice sera intégralement réparé. Le conseiller PSR est en charge de veiller à la correcte exécution de cette obligation par l'État.

En outre, le statut de collaborateur occasionnel du service public peut être reconnu pour tout réserviste opérationnel de premier niveau lorsqu'il participe bénévolement à des activités définies ou agréées par l'autorité militaire.

Par ailleurs, le réserviste citoyen de défense et de sécurité (RCDS) est qualifié expressément de collaborateur occasionnel du service public dans la loi, lorsqu'il effectue une mission pour laquelle il a obtenu son agrément.

Les cadets de la gendarmerie, dispositif s'inscrivant dans le cadre du Service national universel, bénéficient également de ce régime. Leurs éventuels dommages seront donc réparés intégralement.

Ainsi, les réservistes citoyens de défense et de sécurité ainsi que les cadets de la gendarmerie, se voient reconnaître la qualité de collaborateur occasionnel du service public, de même que le réserviste opérationnel de premier niveau lorsqu'il n'effectue pas une mission dans le cadre de son ESR, mais qu'il participe bénévolement à une activité au profit de la Gendarmerie. En tout état de cause, chaque citoyen peut être considéré comme tel lorsqu'il effectue un acte de civisme.

LE MATÉRIEL DE PROTECTION DU RÉSERVISTE

Les réservistes opérationnels ont fait le choix de s'engager pour leur pays et de consacrer une partie de leur temps disponible pour servir leurs concitoyens, afin de protéger les personnes et les biens. Face aux risques physiques pris par les réservistes pendant leurs missions, le CRG s'attache à leur offrir le même niveau de protection que celui dont dispose leurs camarades d'active.



anciens se souviennent certainement et sans nostalgie aucune des gilets pare-balles collectifs et parfois usés.

Le CRG a donc pris attache avec le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI), afin de faire attribuer à chaque réserviste opérationnelle un GPBI, objectif atteint en fin 2020.

Cette individualisation de la protection s'inscrit dans un suivi matériel beaucoup plus large, car le GPBI au même titre que l'armement, est numéroté, vérifié périodiquement et comptabilisé.

Fort de son expérience logistique, le CRG fait désormais partie de la commission «tenues» pour que les réservistes soient pris en compte dans le marché des nouvelles tenues, ainsi que de le groupe de travail «protection» suite au drame de St Just et afin de permettre aux unités opérationnelles de disposer de protection balistiques supérieures en cas de crise.

Tout d'abord la tenue de service courant d'un réserviste ne doit pas permettre sa différenciation avec celle d'un militaire d'active. De plus, au titre de la protection balistique, le directeur général de la gendarmerie a décidé en 2019 d'équiper chaque réserviste d'un gilet pare-balles individuel (GPBI) pour accorder aux réservistes le même niveau de protection, en qualité et en performance, que celui dont bénéficient les militaires d'active.

En effet, la gestion des GPBI était jusqu'à cette date, très inégale selon les territoires. Les réservistes les plus

ACTUALITÉ NATIONALE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Découvrez l'actualité nationale au travers de l'action des réservistes opérationnels, citoyens et des cadets de la gendarmerie, ainsi que les informations du CRG.

LE NOUVEAU CONSEILLER PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE (PSR) AU NIVEAU NATIONAL



Le CEN (R) Thierry LAMIABLE est nommé conseiller national PSR à compter du 1^{er} mars de cette année, il succède au COL (R) Michel PAVAUT atteint par la limite d'âge.

« Succéder à Michel PAVAUD est un honneur et je tiens à lui témoigner ma plus sincère amitié par ces quelques lignes. Nous sommes sur le pont depuis l'origine en 2007 et l'une des raisons qui m'ont

fait accepter ce poste est que le remarquable travail accompli doit perdurer ».

Réserviste depuis octobre 1985, il a intégré la réserve en gendarmerie à la suite de son service national au sein de l'arme blindée cavalerie (PMS en 1979 - aide-moniteur lors de préparations militaires en 1980 & 1981 puis les élèves officiers de réserve à Saumur (EAABC) en 1984). Il a vécu l'évolution de la réserve et il se plaît à dire « qu'en 1985 était annoncée la réserve 2000... que nous regardons dans le rétroviseur aujourd'hui ».

« L'une des forces de la réserve en gendarmerie réside

dans la qualité de la formation délivrée ». Formation dès la préparation militaire de gendarmerie (PMG) mais aussi et surtout lors des instructions collectives (IC) au travers des différents modules enseignés. Chargé de la direction de la formation au sein du GGD 45 avant de devenir en 2007 le conseiller régional PSR au sein de la région centre val de Loire (CVDL). Il connaît bien les diverses missions de la réserve opérationnelle ayant été commandant de compagnie de réserve territoriale au sein du GGD 45.

Très bien intégré au sein de l'état-major de la région CVDL, en tant que conseiller PSR, il a aidé à la gestion de dossiers sensibles d'accidents de certains de nos camarades blessés au cours d'IC, lors de patrouilles et d'interpellations rudes ou encore dans un accident de la circulation.

Certains dossiers lourds ont duré 18 ou 23 mois et il a fallu l'intervention auprès du SGAMI ou de la fondation maison de la gendarmerie pour verser à nos réservistes opérationnels dans la difficulté une avance pour subvenir aux dépenses obligatoires.

Le CEN (R) LAMIABLE a à cœur de renforcer ce réseau de conseillers PSR indispensable au suivi des dossiers sinistres et de continuer à informer et à assister nos réservistes.

LES ACTIONS DE LA MAISON DE LA GENDARMERIE AU PROFIT DES RÉSERVISTES

La fondation maison de la gendarmerie, fondation reconnue d'utilité publique, a pour objectif d'aider, d'assister et secourir tout ressortissant (et sa famille) de la communauté gendarmerie, qu'il soit militaire, personnel civil, réserviste opérationnel sous contrat ou retraité de l'arme.



Souscrire à la fondation lui permet de venir au secours des veuves et des orphelins ainsi qu'aux ressortissants blessés ou profondément meurtris. Elle invite à participer à l'effort collectif au travers d'une souscription annuelle.

Souscrire à la fondation permet d'accéder à des allocations et à des réductions tarifaires sur son offre touristique. Elle permet notamment aux réservistes, en contrat ESR, de bénéficier des allocations d'études,

des secours exceptionnels et des aides en cas de décès. Les catalogues des sites de vacances en France (voir le catalogue EF 2021) et des colonies (voir le catalogue CVJ 2021) leur sont également ouverts.

Pour souscrire, il vous suffit de remplir le formulaire sur le site de la fondation ([téléchargez ici le formulaire ici](#)). Le montant annuel est de 20 € à 40 € (selon le statut), soit entre 1,66 € et 3 € par mois (hors déduction fiscale). Un reçu fiscal correspondant au montant versé (dont 66% est déductible de votre impôt sur le revenu) est envoyé annuellement par mail.

Par ailleurs, la fondation met à disposition un dispositif de cagnottes en ligne à l'occasion d'événements difficiles ou tragiques (décès, maladie, handicap...) affectant les ressortissants. Elles sont gratuites et l'intégralité des sommes perçues est reversée au bénéficiaire.

En savoir plus sur la fondation : www.fondationfmg.fr

ACTUALITÉ NATIONALE NOS CAMARADES DE LA RO2

Découvrez l'actualité nationale au travers de l'action des réservistes opérationnels, citoyens et des cadets de la gendarmerie, ainsi que les informations du CRG.

FIABILISATION DE LA RO2

Tout militaire qui est radié des cadres (personnels de carrière) ou rayé des contrôles (personnels sous contrat) est soumis à l'obligation de disponibilité pendant 5 ans, en application des dispositions de l'article L.4231-1 du code de la défense. La loi du 28 juillet 2011 permet au premier ministre de recourir au dispositif de réserve de sécurité nationale par décret.

Chaque militaire est donc tenu de répondre aux ordres d'appel individuels ou collectifs décidés en conseil des ministres. Pour ce faire, il informe son gestionnaire de toute modification de coordonnées permettant de le contacter (téléphone, courriel, adresse postale).

Une grande campagne de fiabilisation des coordonnées de la RO2 a été lancée par le CRG depuis le 1^{er} avril 2021. Une TASK FORCE spécifique, qui a été créée au sein du CRG, contacte les militaires qui ont quitté l'institution depuis le 1^{er} janvier 2019 afin de vérifier leurs coordonnées.

Le CRG a demandé également aux gestionnaires de l'active qu'un rappel soit fait sur l'obligation de disponibilité pour les militaires quittant l'Institution. Il leur est ensuite proposé de s'inscrire

sur le site MINOTAUR afin de garder le lien avec la gendarmerie. Les sections du personnel de réserve de chaque région sont également associées à cette fiabilisation au travers du contrôle interne ; toutes les corrections seront ensuite faites sur le SIRH AGORHA pour avoir une donnée RO2 fiable.

Ce travail au long cours devra permettre d'avoir un vivier de réservistes joignables et prêts à augmenter les rangs de la réserve opérationnelle de premier niveau, sur court préavis.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Découvrez des éléments d'informations et d'éclairage sur des sujets juridiques ou d'actualité.

QUAND ON EST EN ARRÊT MALADIE, ON NE FAIT PAS DE RÉSERVE.

Un réserviste placé en arrêt maladie, que ce soit à titre civil ou dans le cadre de son activité réserve, ne peut absolument pas être convoqué et exercé une activité quelconque dans la réserve de la gendarmerie. La personne placée en arrêt maladie dispose en effet d'obligations légales à l'égard de son employeur



comme à l'égard de la sécurité sociale. L'une d'elle consiste à s'abstenir d'exercer une autre activité, rémunérée ou non, puisque la finalité du congé maladie est en effet de pouvoir récupérer sa force de travail. Cela figure d'ailleurs dans la note explicative jointe à chaque arrêt maladie. Le fait de passer outre cette interdiction pourrait même être considérée comme une absence de loyauté et de respect des lois, incompatible avec ce que l'on est en droit d'exiger d'un réserviste, d'autant plus s'il le fait en toute connaissance de cause.



ACTUALITÉ NATIONALE REGARDS CROISÉS SUR LES PMG

Découvrez l'actualité nationale au travers des actions de formation au profit des futurs réservistes opérationnels, ainsi que les informations et actualités du CRG.

LES PMG DANS LE CADRE DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES RÉSERVES

2020 restera une année très compliquée en raison des périodes de confinement ayant conduit à l'annulation de nombreuses PMG¹ et stages d'acculturation. L'année 2021, compte tenu de l'amélioration de la situation, peut afficher comme priorité le recrutement et par conséquent la réalisation de PMG.

Il s'agit non seulement de rattraper le retard accumulé en 2020 mais également de s'inscrire résolument dans la réalisation de l'objectif fixé par le directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée Christian RODRIGUEZ qui est d'arriver à l'effectif de 50 000 réservistes à l'horizon 2024-2025.

Malgré la modification des dates des vacances de Pâques, 11 PMG et 9 stages d'acculturation ont pu se dérouler presque « normalement » si l'on tient compte des mesures prises dans le cadre de la prévention de la pandémie. Seule la région Bretagne plus fortement impactée par de nombreux cas COVID au début du mois d'avril a été obligée de reporter sa PMG au dernier trimestre 2021.

Sur le plan des résultats sur les 887 candidats (PMG et acculturation confondues) initialement inscrits, 778 ont validé leur formation. 99 (11 %) ont donc quitté la formation pour raison de blessures, échec à la formation...

Au final, 641 stagiaires sont sortis brevetés de la PMG et 137 des stages d'acculturation (preuve en est que



les réserves de la gendarmerie continuent d'attirer un nombre croissant d'ancien militaires).

Ces résultats, très satisfaisants, ne doivent pas occulter le travail formidable réalisé en amont par les SPR et les conseillers réserves des groupements pour sélectionner les candidats et trouver suffisamment de créneaux auprès des antennes médicales. En effet, pour un candidat effectuant sa PMG, se sont, entre deux et trois qui ne passent pas les filtres de la sélection.

La prochaine étape à présent va se dérouler à la période estivale laquelle représente les plus gros contingents en terme d'effectifs formés. Si le cap est maintenu, il n'y a pas de doute sur la réalisation de nos objectifs de recrutement.

¹ Préparation militaire de gendarmerie.

AU CŒUR D'UNE PMG

Le froid pique à l'arrivée au Camp de la Frileuse à Beynes ce vendredi matin 16 avril 2021. A l'aube de ma PMG pour la réserve de la Garde Républicaine, je me sens impressionnée, entre excitation et appréhension.

Heureusement, la PMG est maintenue malgré le contexte sanitaire compliqué : ni le port du masque, ni les distances au mess n'empêchent de créer des liens ! Dans cette aventure humaine, je suis frappée par la richesse des parcours des camarades rencontrés. Nos profils se mélangent pour former une compagnie unie car l'envie commune de s'engager crée une cohésion très forte.

Pendant deux semaines, nous découvrons et apprenons énormément : un défi pour nous et pour nos encadrants, dont le travail est remarquable. Si certains moments difficiles semblent plus longs, dans son ensemble la PMG passe très vite. Marcher au pas devient familier, et les pompes nous laissent (un peu) moins de courbatures (pensée à ceux qui ont dû faire face à des blessures). Le mélange de cours théoriques, sur le cadre légal, la déontologie ou encore les transmissions, et de séances pratiques, sur les bases de la technique d'intervention, le menottage ou encore la maîtrise de l'adversaire, est très stimulant. Au travers de mises en situations, nous intégrons rigueur et



discipline pour évoluer ensemble en sécurité. Moment fort pour ma part : le tir et sa dose d'adrénaline !

Nous avons reçu de belles visites, notamment celles du général de division Éric BIO-FARINA, commandant de la garde républicaine, et du général de division Olivier KIM, commandant des réserves, accompagné des députés Christophe BLANCHET et Jean-François PARIGI, co-rapporteurs de la mission d'information sur les réserves, qui ont donné lieu à des échanges riches, en pleine immersion dans notre formation.

J'ai apprécié les valeurs de solidarité et camaraderie, la connaissance et le dépassement de soi face à la fatigue ou au stress, et la force du collectif qui nous fait repousser nos limites. Porter la tenue bleue à la fin du stage était une vraie fierté. Ce moment est venu sceller notre engagement, pour les autres, mais aussi pour nous-mêmes, pour servir la collectivité et entrer dans la famille gendarmerie par le tremplin que représente la réserve.

Merci à nos cadres et à mes camarades, c'est un honneur d'entamer l'aventure réserve par cette expérience inoubliable à vos côtés. A bientôt sur le terrain !

GA2 (R) Marion DE JEAN

ACTUALITÉ NATIONALE REGARDS CROISÉS SUR LES PMG

Découvrez l'actualité nationale au travers de l'action des réservistes opérationnels, citoyens et des cadets de la gendarmerie, ainsi que les informations du CRG.

DÉPLACEMENT DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LES RÉSERVES AU CAMP DE BEYNES



Le mercredi 28 avril 2021, le général de division Olivier KIM, commandant les réserves de la gendarmerie, a accompagné les députés Christophe BLANCHET et Jean-François PARIGI, co-rapporteurs de la mission d'information sur les réserves, au camp de BEYNES. Sous l'égide de la Garde républicaine, cette formation initiale s'est déroulée du 16 avril au 30 avril 2021.

Cette immersion au sein de la Préparation Militaire Gendarmerie (PMG) a permis à la représentation nationale d'être au contact de ces futurs réservistes et de leur encadrement, et de s'adresser conjointement, avec le commandant des réserves, à eux pour leur témoigner toute la reconnaissance de la Nation. Le rapport du début d'après-midi a été l'occasion pour les députés et le commandant des

réserves de s'adresser aux stagiaires et leurs cadres, en leur témoignant respectivement la reconnaissance de la gendarmerie et de la Nation. Avec toute la solennité requise, ce rapport s'est achevé à l'unisson lorsque les stagiaires, les cadres, l'équipe parlementaire et le commandement des réserves ont entonné avec fierté l'hymne national.

PORTRAITS

Découvrez le portrait de réservistes opérationnels et citoyens.

GENDARME DE RÉSERVE CHLOÉ MOURANT

« Issue d'une famille de civils mais fortement intéressée par le milieu de la Sécurité et de la Défense, j'ai eu l'honneur de rejoindre la réserve opérationnelle de la Gendarmerie Nationale en 2016 à l'âge de 18 ans, avant même mon entrée à l'université. Pensant initialement devenir sous-officier de la Gendarmerie par la suite, mon projet professionnel a mûri de par ma licence en droit et mon master en communication à Sciences Po Lille, tout en conservant l'objectif de servir la République.

Durant les quatre premières années de mon engagement au sein de la réserve, j'ai eu l'opportunité et l'envie de participer à des missions diverses et multiples, que ce soit dans ma compagnie de réserve territoriale mais également en-dehors. J'ai ainsi participé aux missions traditionnelles de surveillance générale, de service d'ordre de manifestation sportive ou de LAT, ainsi que des missions type PMO, Small boat ou la surveillance de concours SOG à Villepinte. En 2020, j'ai eu la chance de rejoindre en 2020 l'équipe de communication de la mission Car'Ado au sein du Groupement de la Gendarmerie départementale du Nord. Ce dispositif innovant et très intéressant me permet de participer à la prévention des violences auprès des jeunes via la réalisation de supports visuels publiés sur les réseaux sociaux.

Cette diversité dans les missions proposées me conforte dans mon engagement de réserviste qui me permet un équilibre parfait entre ma vie civile et militaire, qui loin de s'opposer, se complètent pour constituer un parcours citoyen épanouissant.



Ainsi, mon engagement citoyen se poursuit en parallèle dans ma vie civile avec la présidence d'association étudiante, et de membre au sein de différentes associations telles que l'Assemblée de la XVIII^{ème} circonscription du Nord, les Anciens Combattants, les Jeunes IHEDN du Nord ou encore les Etudiants Parlementaires de Lille.

A la suite d'une rencontre avec les membres du Bureau de l'Association des Cadets de la Gendarmerie du Nord composé de réservistes citoyens et opérationnels, j'ai été séduite par leur envie de transmettre aux jeunes citoyens les valeurs de la République. Ayant eu l'occasion de participer à la 21^{ème} Journée Armée Jeunesse à Bourlon en 2019 grâce à un adjudant-chef de ma CRT, cette expérience de transmission de l'Histoire et des valeurs militaires m'a énormément intéressée. Souhaitant retrouver ce plaisir de partager aux plus jeunes mon expérience, j'ai souhaité participer à cette aventure humaine et citoyenne en adhérant au bureau début 2021.

Aujourd'hui âgée de 22 ans, il s'agit d'une opportunité de montrer mon attachement fort à l'institution et de transmettre aux jeunes générations ses valeurs de rigueur, de travail, de persévérance et de courage qui leur seront également nécessaire dans leur vie personnelle et professionnelle par la suite. Il est important à mes yeux de partager nos acquis et nos connaissances à ces jeunes Cadets qui seront eux-mêmes par la suite les relais de transmission des valeurs de la République et de la Gendarmerie.»

Erratum: la gendarme de réserve Chloé MOURANT est le redacteur de l'article sur l'association des cadets de la gendarmerie du département du Nord (59), en page 9 du numéro 30 de la lettre ROC d'avril 2021, et non l'OAC GLADIEUX comme indiqué.

PORTRAITS

Découvrez le portrait de réservistes opérationnels et citoyens.

XAVIER BOUSSET (RCDS)

Admis en février 1982 à l'école de gendarmerie de Berlin et après avoir servi durant une trentaine d'années dont deux à l'EONGN, le chef d'escadron Patrice REVEL est affecté essentiellement en unités de recherches de la gendarmerie nationale (section de recherches de Rennes, puis Ajaccio, CNFPJ -directeur d'enseignement- OCLTI et OCRTIS Martinique).

Il poursuit parallèlement des études universitaires de droit et finance, se spécialisant notamment dans la délinquance financière.

L'expérience acquise, notamment en unités de recherches, associée à ses qualités de juriste lui permettent d'être l'un des premiers officiers à intégrer les rangs de la magistrature en qualité de magistrat du siège et d'être nommé juge d'instruction auprès de la juridiction de Montargis où il occupe également les autres fonctions notamment de juge aux affaires familiales, juge correctionnel et juge civil.

Il n'en oublie pas pour autant ses origines militaires et effectuée en



2014 une première période de réserve auprès de la section de recherche de Caen en qualité de conseiller juridique dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du débarquement et à cette occasion participe à la rédaction d'un guide relatif à la gestion juridique et judiciaire des grands événements.

Son appétence particulière pour l'instruction lui permet de rejoindre la juridiction bastiaise où il est en charge de nombreux dossiers notamment liés à la criminalité organisée et de délinquance financière ainsi que des fonctions de juge correctionnel et assesseur auprès de la cour d'assises de la Haute Corse.

A la fin de l'année 2016, retraité en Mayenne, ses qualités de juriste et son expérience lui valent d'être appelé à réaliser des périodes de réserve essentiellement auprès de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale, au profit de laquelle il s'intéressait, entre autres sujets, à l'application du Règlement Générale sur la Protection des Données ainsi que sur les questions juridiques relatives aux atteintes à l'environnement.

AGENDA

JUIN

1^{er}

Prise de fonction du général de division Didier FORTIN, en qualité de commandant et délégué aux réserves, et de secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité.

JUIN

15

Séminaire PSR

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!



« DANS TOUTE ACTION, DANS TOUT CHOIX,
LE BIEN C'EST LA FIN,
CAR C'EST EN VUE DE CETTE FIN
QU'ON ACCOMPLIT TOUJOURS LES RESTE. »

ARISTOTE - *ETHIQUE À NICOMAUQUE*



Le Journal du ROC | **Directeur de la publication** Général de division Olivier KIM - **Rédacteur en chef** Lieutenant-Colonel Marjorie GORLIN
Comité de rédaction Chef d'escadron Cédric CAILLON - Lieutenant-Colonel (RC) Muriel RÉUS
Maréchal-des-logis Chef (R) Kévin DEMOTA - Lieutenant (R) Alexandra BRISOU
Design graphique Dorian MARTINEZ

Diffusion Interne

WWW.MINOTAUR.FR



@RESERVESGENDARMERIEOFFICIEL



@RESERVES_GENDARMERIE_OFFICIEL



@RESERVES_GEND



COMMANDEMENT DES RÉSERVES
DE LA GENDARMERIE